



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/114

**OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES PARTICIPANTS  
AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES ET DES  
REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE  
DE TOURISME - COMMUNE DE MARTILLAC**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 23 juin 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023**

**Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU**

**Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/114

## OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES PARTICIPANTS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES ET DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME - COMMUNE DE MARTILLAC

**Vu** l'article 6 des statuts portant sur le fonctionnement du Conseil de Communauté et du Bureau qui prévoit que le Conseil de communauté crée des commissions, et que chaque commune sera représentée par au moins un délégué,

**Vu** la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

**Vu** les articles L2121-22 et L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 5214-16 alinéa 2 du CGCT relatif à la promotion du tourisme,

**Vu** l'article L. 133-3 du Code du Tourisme,

**Vu** l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes qui définit la promotion du tourisme au titre des compétences obligatoires,

**Vu** la délibération n°2005/49 du 23 septembre 2005 relative à la création de l'Office de Tourisme,

**Vu** les statuts de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

**Vu** la délibération n°2005/65 du 9 décembre 2005 relative à la désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu au Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

**Vu** la délibération n°2020/076 du 28 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

**Vu** les délibérations n°2021/165 du 25 novembre 2021, n°2022/008 du 11 janvier 2022 et n°2022/087 du 23 juin 2022, relatives à la modification des représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

**Considérant** que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions mentionnées à l'article L2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine,

**Considérant** la démission de Madame Polster de ses fonctions de conseillère municipale et de conseillère communautaire en date du 10 mars 2023,

**Considérant** la délibération DCM 023/2023 du 6 avril 2023 de la commune de Martillac relative à la modification du tableau des élus,

**Considérant** la délibération DCM 025/2023 du 6 avril 2023 de la commune de Martillac relative à la modification des représentants aux commissions thématiques de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Il est proposé de désigner les représentants suivants aux commissions thématiques et obligatoires et aux organismes extérieurs ci-dessous mentionnés :

MARTILLAC			
	COMMISSIONS THÉMATIQUES	TITULAIRE	SUPLÉANT
1	JEUNESSE ET CITOYENNETÉ	Madame BERRUYER	Madame MALLET
1b	VIE ASSOCIATIVE	Madame MILLOT	Monsieur SIDAOUÏ
2	INFRASTRUCTURES ET VOIRIES	Monsieur SIDAOUÏ	Monsieur CARON
3	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Madame DARRIET	Monsieur BRUNET



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/114

**OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES PARTICIPANTS  
AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES ET DES  
REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE  
DE TOURISME - COMMUNE DE MARTILLAC**

4	PATRIMOINE BÂTI ET RÉSEAUX	Monsieur CARON	Monsieur MIAILHE
5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Monsieur CLAVERIE	Monsieur ROBINEAU
6	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	Madame DARRIET	Monsieur CLAVERIE
7	SOLIDARITÉS ET PETITE ENFANCE	Madame LIBREAU	Madame ROUZIER-TOUSSAIN
8a	GESTION DES DÉCHETS	Monsieur CLAVERIE	Monsieur MIAILHE
8b	RÉGIMES HYDRAULIQUES	Monsieur CLAVERIE	Monsieur MIAILHE
9	FINANCES	Monsieur CLAVERIE	Monsieur DELPECH

Office de Tourisme de Montesquieu (EPIC)	
TITULAIRE	SUPLÉANT
Monsieur CLAVERIE	Madame LIBREAU

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de la participation aux commissions et organismes extérieurs des représentants désignés,
- Confie le soin au Président de la Communauté de communes d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

**Marie-Louise PRÉVOTEAU**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

